SNTPCT
10 rue de Trétaigne
75018 PARIS
Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr **Site : www.sntpct.fr**

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 –
représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

Ouvriers, techniciens, artistes et tous les salariés, chômeurs, retraités

de la production de films cinématographiques, publicitaires, d'animation, de téléfilms et d'émissions de télévision

Pour information :
MANIFESTATIONS SYNDICALES INTERPROFESSIONNELLES du 2 octobre 2025

Après le 10 et le 18 septembre 2025 :

3ème coup de semonce….

Après avoir entretenu la crainte au regard de la dette publique accumulée, pour obtenir un consentement des électeurs au démantèlement de nos conquis sociaux, notamment le gel des pensions, et la mise en coupe réglée des allocations et des remboursements des frais de santé,

Tandis qu'aucun Gouvernement n'a été constitué après quinze jours, le nouveau Premier Ministre récemment nommé se contentant d'annoncer de façon informelle qu'il conduirait la politique de la Nation en maintenant peu ou prou les orientations rétrogrades de celui qui vient de tomber,

Au-delà de nos actions du 10 et du 18 septembre, ce qui nous était promis pour les mois qui viennent est maintenu en quasi totalité, dans un jeu du chat et de la souris avec les mobilisations appelées en chapelet.

Les centrales interprofessionnelles appellent en réponse à une nouvelle journée d'action.

Notre Syndicat se trouve en plein accord avec les revendications qui sont formulées et qui motivent les actions du 2 octobre auxquelles nous nous associons :

- **L'abolition de la réforme des retraites et des réformes de l'Assurance-chômage** ayant diminué les allocations en fonction de la durée d'emploi dans le mois notamment, et durci les conditions d'admission ;
- **Et maintien du régime dit de l'intermittence (Annexes VIII et X)** et notamment maintien des 507 heures sur 12 mois, et garantie d'un nombre de jours indemnisés lors de la réadmission, suppression des franchises sur le montant des salaires,
- **Politique de réindustrialisation et réorientation des aides aux entreprises en faveur de l'emploi, augmentation générale des salaires et des pensions** ;
- **Augmentation du SMIC et rattrapage des salaires minima garantis** dans l'ensemble de nos branches…

Il conviendra cependant, une fois la situation politique sera clarifiée et stabilisée, et selon que de telles orientations rétrogrades auront été confirmées, de poursuivre notre mobilisation au niveau interprofessionnel avec l'ampleur démultipliée qui seule sera en capacité de contraindre le Patronat et le Gouvernement à reculer.

Paris, le 29 septembre 2025